

REÇU à la SOUS-PREFECTURE

14 FEV. 2017

de THIERS

**Communauté de Communes Thiers Dore et
Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

55

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

1

Total votants :

58

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} Février 2017 A 18 Heures

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 25 Janvier 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Février 2017 à 18H, Avenue Charles Gaulle - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Karine BRODIN, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseillère ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Philippe CAYRE

Conseillers absents :

Bernard LORTON, Didier CORNET

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Séverine CHAPUIS, David POMMERETTE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Vente des terrains du champ du bail
DELIBERATION N°20170201-17**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu Le lotissement du Champ du Bail,

Vu L'estimation du Service des Domaines,

Vu la délibération n° 2016-48 : **CHAMP DU BAIL – VENTE DES LOTS** du 29 septembre 2016 prise par Thiers Communauté

Considérant que les travaux sont terminés et que les lots peuvent être commercialisés

Monsieur le président explique à l'assemblée que Le lotissement du Champ du Bail fait l'objet de plusieurs réservations de lots. Il propose de fixer les modalités de vente suivantes

- prix de vente : 30€HT/m²

- régime de TVA sur marge



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le prix de vente des lots à 30 € HT le m².

Précise que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge

Exprime sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois.

Autorise monsieur le Président et monsieur le 1^{er} vice président à signer les actes notariés correspondant.

TOTAL VOTANTS :	58 =	55 Conseillers Présents	+	3 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD